



Que vous fassiez de la suppléance dans l'attente d'un poste à temps plein, que vous ayez choisi le travail occasionnel en raison de votre mode de vie ou en préparation pour la retraite, nos régimes sont pour vous. Quel que soit le poste que vous occupez dans le secteur de l'éducation, nous pouvons vous aider à trouver un régime d'assurance pour personnel occasionnel qui conviendra à votre situation.

Depuis plus de 30 ans, le RAEO procure des produits d'assurance fiables et à prix abordable au monde de l'éducation en Ontario. Nous offrons des produits spécialisés conçus pour vous. Nous avons même adapté nos heures de bureau à vos besoins.

Nous offrons les produits et services suivants :

- Assurance automobile et habitation
- Assurance vie
- Assurance maladies graves
- Assurance de soins de longue durée
- Assurance maladie, voyage et dentaire pour personne retraitée



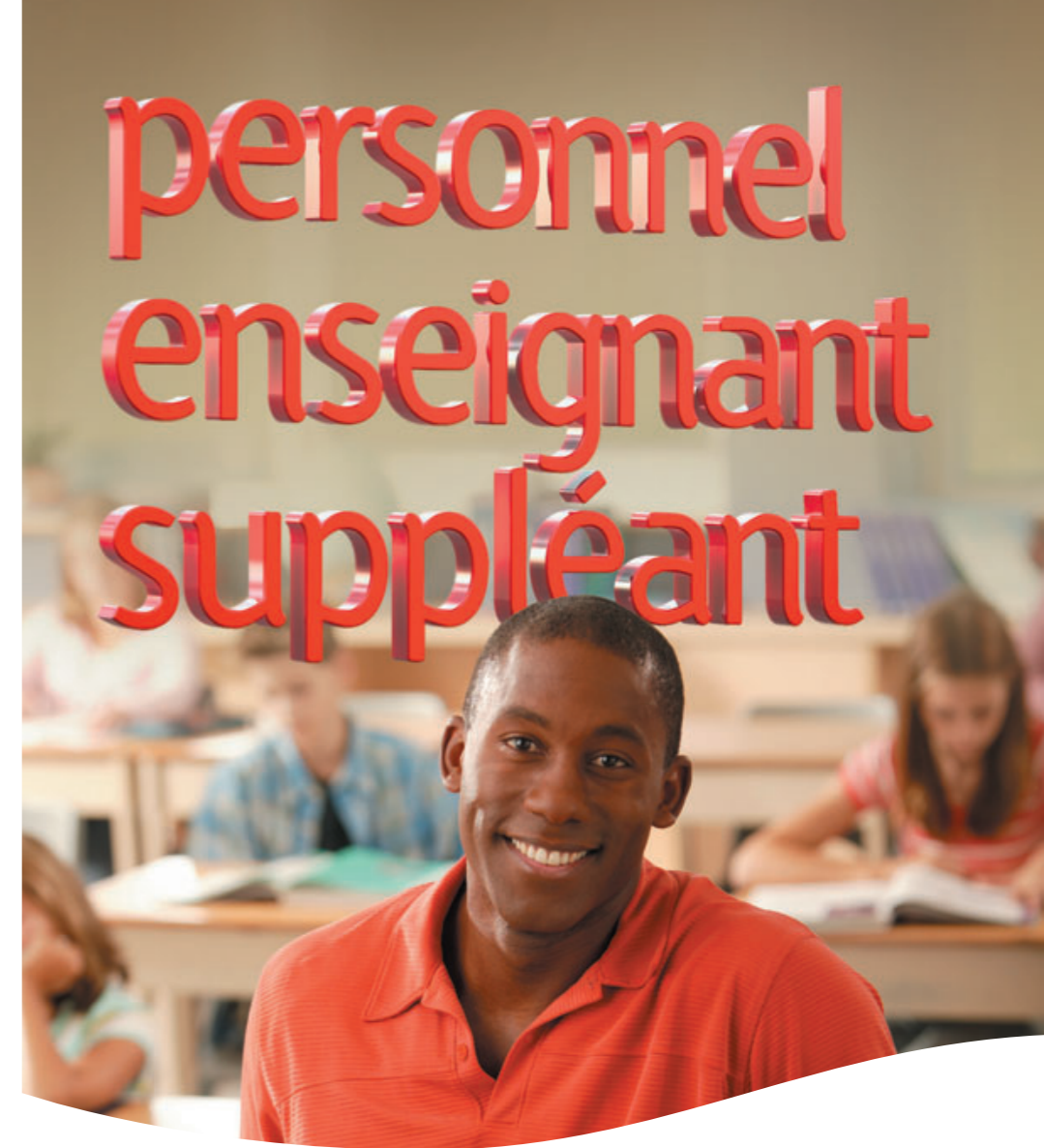
OTIP RAEO®

Des solutions d'assurance à la mesure du monde de l'éducation

Assurance habitation, automobile, vie et prestations du vivant

1.800.267.6847

www.raeo.com



Des assurances adaptées à votre mode de vie souple



OTIP RAEO®

Conditions d'admissibilité

À titre de travailleur du secteur de l'éducation, vous pouvez demander l'assurance si :

- vous aviez un contrat d'au moins 10 jours de travail lors de la dernière année scolaire;
- OU
- vous avez travaillé au moins 10 jours ou signé un contrat d'au moins 10 jours de travail pour l'année scolaire en cours.

Preuve médicale exigée

Pour demander l'assurance, vous devez remplir un formulaire Demande d'assurance et preuve d'assurabilité. Vous devez être présent au travail pour que l'assurance entre en vigueur.

Une protection adaptée à vos besoins

Choisissez les produits qui conviennent à vos besoins, rien de plus :

- assurance vie - y compris l'assurance mort et mutilation accidentelles
- assurance invalidité de longue durée
- assurance maladie complémentaire
- assurance dentaire

Assurance des personnes à charge

Les enfants à charge âgés de moins de 21 ans, et ceux de moins de 26 ans qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement accrédité, peuvent être assurés en vertu de l'assurance maladie complémentaire et de l'assurance dentaire.

Assurance vie

L'assurance vie comporte une garantie de 10 000 \$ à 40 000 \$ selon le niveau auquel vous êtes admissible. Elle comprend une assurance pour mort et mutilation accidentelles (MMA) d'un montant égal au montant de l'assurance vie.

S'il vous faut une garantie plus élevée, notre Plan de vie 10 pourrait être un bon choix. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.raeo.com.

Régime d'assurance invalidité de longue durée

Régime A – Une assurance comportant une définition d'invalidité basée sur le propre emploi pendant deux ans. Période de prestations limitée à deux ans.

Régime B – Une assurance comportant une définition d'invalidité basée sur le propre emploi pendant trois ans. Période de prestations limitée à trois ans.

Dans les deux cas, la période d'attente est de 17 semaines. En cas d'invalidité totale, la personne assurée est exonérée du paiement des primes pour la durée de la période d'indemnisation. Aucune prestation d'invalidité n'est versée en juillet et en août.

Le RAEO est heureux d'offrir exclusivement aux membres qui

participent à l'assurance ILD deux nouveaux programmes dans le domaine de la santé. Le programme CAREpath de navigation des soins du cancer et de soutien des survivants du cancer vise à vous aider, vous et votre famille, en cas de diagnostic de cancer ou de récurrence d'un cancer. Le programme FeelingBetterNow® est un programme confidentiel sur Internet visant à aider les membres à déterminer leur vulnérabilité à certains problèmes de santé mentale et émotive. Vous n'avez pas besoin d'être en arrêt de travail ou en invalidité pour avoir recours à ces services gratuits. Notre site Web, à www.raeo.com, comporte davantage d'information sur ces programmes.

Assurance maladie complémentaire

L'assurance maladie complémentaire du régime d'assurance du personnel suppléant ne comporte pas de franchise.

Voici les garanties prévues :

- **Services hospitaliers** – 100 %
Chambre à deux lits à compter du 4^e jour
- **Services d'ambulance** – 80 %
- **Soins infirmiers particuliers** – 80 %
Maximum de 2 500 \$ par période de 12 mois consécutifs
- **Services paramédicaux** – 80 %
Maximum combiné de 500 \$ par période de 12 mois consécutifs pour les praticiens suivants : psychologue clinicien, orthophoniste, chiropraticien, physiothérapeute et masseur.
Maximum de 10 visites par période de 12 mois consécutifs pour la massothérapie

- **Médicaments sur ordonnance** – 80 %
Frais d'ordonnance maximum de 8,50 \$ par ordonnance, substitution de médicaments génériques à moins d'indication contraire du médecin, plafond de 1 500 \$ par personne par période de 12 mois consécutifs, formulaire de médicaments un
- **Soins de la vue** – 100 %
250 \$ par personne par période de 36 mois consécutifs (y compris les changements de prescription)
- **Prothèses auditives** – 80 %
500 \$ par personne par période de 60 mois consécutifs
- **Assurance voyage de luxe** – 100 %
Frais hospitaliers et honoraires de médecin; voyages d'une durée maximum de 60 jours; services d'assistance voyage

Assurance dentaire

L'assurance dentaire du régime d'assurance du personnel suppléant comporte les caractéristiques suivantes : aucune franchise, remboursement de 80 % des frais des soins de parodontie et d'endodontie et de 100 % des frais des soins de base et des soins préventifs. L'assurance comporte un maximum de 1 000 \$ par personne assurée par période de 12 mois consécutifs. Il s'agit d'un régime de soins préventifs (régime 9) qui couvre un examen périodique aux 9 mois. Les frais couverts sont basés sur le guide des tarifs de l'Ontario Dental Association, version 2007 pour l'année 2009 et version 2008 pour l'année 2010. Si vous ajoutez l'assurance dentaire plus tard, le montant payable sera limité à 150 \$ par personne assurée pour les 12 premiers mois.

Tarifs du régime d'assurance du personnel suppléant. À compter du 1^{er} septembre 2009.

Niveaux de couverture offerts

Niveau	Nombre de jours de travail l'an dernier (minimum de 10), s'il y a lieu, ou nombre de jours de travail prévus pour l'année en cours	Prestation d'ILD mensuelle		Montant d'assurance vie et MMA équivalente
		Régime A – 2 ans	Régime B – 3 ans	
Niveau 1	10 à 39 jours	400 \$	400 \$	10 000 \$
Niveau 2	40 à 79 jours	600 \$	600 \$	20 000 \$
Niveau 3	80 à 119 jours	900 \$	900 \$	30 000 \$
Niveau 4	120 jours et plus	1 200 \$	1 200 \$	40 000 \$

Assurance vie et invalidité de longue durée / Prime mensuelle*

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Vie et MMA	3,00 \$	6,00 \$	9,00 \$	12,00 \$
ILD A – 2 ans	3,24 \$	4,86 \$	7,29 \$	9,72 \$
ILD B – 3 ans	4,04 \$	6,06 \$	9,09 \$	12,12 \$

Assurance maladie complémentaire et dentaire / Prime mensuelle*

	Personne seule	Couple	Famille
Maladie complémentaire	71,81 \$	148,17 \$	202,60 \$
Dentaire	62,27 \$	124,64 \$	171,33 \$
Maladie complémentaire et dentaire	134,08 \$	272,81 \$	373,93 \$

* Les primes ne comprennent pas la TVP de 8 %.

Pour demander l'assurance, veuillez communiquer avec le RAEO, service des ventes, assurance vie et prestations du vivant, au 1-800-267-6847.

